

# **CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

---

**RAPPORTS ET PROCÈS-VERBAUX**

**Session du vendredi 19 novembre 2021**

Article L 3121-13 du Code général des Collectivités Territoriales

Les membres du Conseil départemental de la Haute-Marne se sont réunis le vendredi 19 novembre 2021 à 10h, conformément à l'article L. 3121-9 du Code général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACROIX, Président du Conseil Départemental de Haute-Marne.

**Étaient présents** : Nicolas LACROIX, Brigitte FISCHER-PATRIAT, Elie PERRIOT, Sylviane DENIS, Bernard GENDROT, Véronique MICHEL, Stéphane MARTINELLI, Marie-Claude LAVOCAT, Gérard GROSLAMBERT, Karine COLOMBO, Paul FOURNIÉ, Céline BRASSEUR, Patrick VIARD, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Dominique MERCIER, Marie-Laure PARISON, Bertrand OLLIVIER, Astrid DI TULLIO, Dominique THIEBAUD, Dominique VIARD, Michel ANDRÉ, Anne-Marie NÉDÉLEC, Damien THIERIOT, Fabienne SCHOLLHAMMER, Michel KARAKULA, Laurence ROBERT-DEHAULT, Franck RAIMBAULT, Domithile GUINOISEAU, Mokhtar KAHLAL, Rachel BLANC, Jean-Michel RABIET, Magali CARTAGENA, Laurent GOUVERNEUR, Anne LEDUC.

*La séance est ouverte.*

Je veux débiter mon propos en saluant, en votre nom, l'Amicale des maires du canton d'Eurville-Bienville qui est venue en nombre pour assister à notre séance.

La crise sanitaire nous l'a sans doute fait oublier, mais nos travaux sont publics, en plénière comme en commission permanente, puisque j'avais souhaité dès mon arrivée rendre cette dernière ouverte à tous. Nous pouvons recevoir des groupes, des élèves, des élus, s'ils sont prévus à l'avance.

Je dois dire que cette présence, dans le cadre d'une session aussi importante que celle des orientations budgétaires, est vraiment stimulante. Merci à vous !

Cette séance s'annonce particulière car, au-delà de nos habituels débats, j'ai souhaité que nous soient présentés des projets importants à l'occasion d'interventions de personnalités extérieures. Ils concernent à la fois notre ordre du jour, mais aussi l'actualité en général.

Ainsi, je vous proposerai de débiter par notre séance plénière au cours de laquelle nous débattrons de nos orientations.

Puis à 11 heures, Monsieur GOEMINNE, Directeur général du Groupement hospitalier de territoire (GHT) « Cœur Grand Est », nous présentera avec Messieurs LUTZ et CLAISE, respectivement Directeur général adjoint du GHT et Directeur délégué des CH de Saint-Dizier, Haute-Marne et Vitry-le-François, le projet de rapprochement entre le Centre hospitalier de Saint-

Dizier et le CHHM.

Vous vous en souvenez, ce projet avait suscité de vives interrogations en mai et juin derniers, y compris au sein de cette assemblée. Je m'étais alors engagé à ce que nous discussions de ce rapprochement. Le rejet de la première mouture a permis à la direction de retravailler les contours et le fond de la nouvelle structuration hospitalière du territoire nord haut-marnais. Après cette présentation, nous aurons un débat, sans vote, pendant lequel vous pourrez vous exprimer librement et poser des questions. Car c'est cela une assemblée qui vit, qui n'a pas peur de confronter les points de vue. En tant que Président, je serai toujours le garant de cet état d'esprit.

Dans la continuité, je vous proposerai de laisser la parole à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Dizier à propos de la création d'une opération d'intérêt national (OIN) sur les territoires de Meuse et de Haute-Marne en lien avec CIGEO. Cela fait partie de l'ordre du jour de notre commission permanente et, à ma demande, l'Etat viendra non seulement rappeler le contexte général de CIGEO, qui engage l'avenir du nucléaire en France et dans le monde, mais aussi les caractéristiques et le périmètre de cet OIN. Le Sous-Préfet pourra ensuite répondre à vos questions et nous pourrons voter, en notre âme et conscience, parfaitement éclairés, lors de la présentation de ce rapport durant notre commission permanente.

Enfin, cet après-midi, nous aurons le plaisir d'échanger en direct avec Jean ROTTNER, le Président du Conseil régional Grand Est, à propos du Pacte régional qui sera soumis à votre approbation. Il s'agit d'un accord majeur pour le Département et la Région : après plus de six ans de leurs nouvelles existences respectives, nos deux collectivités ont pris le temps de coordonner leurs politiques, de dessiner un destin commun.

Tous nos domaines de compétences ont été explorés, tous les projets ont été passés au scanner de nos politiques respectives. Pour la première fois en Grand Est, nous disposons d'un document conçu sans subordination, en respectant les spécificités et les engagements politiques de chacun. Je suis très heureux que la Région soutienne des projets majeurs pour les Haut-Marnais et l'attractivité de notre territoire, comme l'abattoir départemental, l'aménagement des chemins de halage du Canal dans le cadre des mobilités douces, nos politiques de préservation de la ressource en eau, de la biodiversité, de lutte contre la désertification médicale, de promotion du sport, de la culture et du patrimoine...

Je suis très fier de ce pacte, nous devons être fiers de ce résultat, fruit de notre intelligence collective : avec l'engagement de la Région à nos côtés, Cap'2030 est plus que jamais accessible, y compris dans sa nouvelle version encore plus ambitieuse.

Après avoir brossé le déroulé de cette copieuse journée, je veux revenir sur quelques-uns

des rapports qui seront étudiés aujourd'hui. Chacun d'entre eux représente un élément de la politique globale portée par la majorité, précédente et actuelle, car je n'oublie pas le travail réalisé en quelques années.

Ces engagements, récurrents ou non, ne sont jamais anodins. Il n'y a rien de « normal » à être partenaire du Téléthon, rien de « naturel » à soutenir les communes ou les EPCI dans leurs projets. Ce n'est pas une compétence obligatoire du Département de venir en soutien du fonctionnement des associations sportives ou culturelles. Sinon, nous n'aurions pas besoin d'un vote en séance ; sinon, nous laisserions simplement les services vérifier la régularité des dossiers. Le choix politique est partout et il est rendu possible par une saine gestion de notre collectivité. C'est la force de notre Département, mais elle ne tombe pas du ciel. Pour moi, il n'y a rien de plus important que de bien gérer nos comptes, car c'est l'argent des Haut-Marnais : nous n'avons pas le droit de céder à la tentation du « toujours plus ». Ce serait pourtant si facile d'ouvrir les vannes à chaque question posée ou à chaque inquiétude.

Mais, même au plus fort des crises qui viennent de se succéder, nous n'avons jamais dévié en assumant à la fois notre devoir en tant que collectivité des solidarités, humaines et territoriales, et cette indispensable bonne gestion qui nous a permis de nous projeter de manière volontariste dans les dix prochaines années. J'en veux pour preuve la troisième décision modificative du budget 2021, qui n'est au final qu'un ajustement financier, même si cela en dit long sur l'évolution des besoins, notamment en ce qui concerne la protection de l'enfance. Comme je l'ai déjà évoqué ici devant vous, il a fallu procéder à un rééquilibrage entre les moyens à destination des maisons d'enfants à caractère social (MECS) et ceux définis dans le cadre de notre politique de placements dans des familles d'accueil.

Malgré notre effort pour rendre plus attractif le métier d'assistant familial, le manque a été trop important et les places supplémentaires en MECS coûtent plus cher. Nous devons sans doute dépasser la simple campagne de promotion du métier ; il faut expliquer qu'il est possible d'en vivre dignement, montrer l'accompagnement réalisé par nos services, y compris en matière de répit.

En réalité, dans cette DM3, la sincérité de notre budget n'est remise en cause que par de bonnes nouvelles. Des bonnes nouvelles sur le front des allocataires du RSA, puisque nous avons prévu leur augmentation alors qu'ils sont au même niveau qu'il y a deux ans (4 265 en août dernier, qui sont nos derniers chiffres à jour, en légère hausse). De bonnes nouvelles en matière de DMTO, que nous avons imaginées à un moins haut niveau après cette crise sanitaire. Toutefois, il convient de se montrer prudents car les bonnes nouvelles du moment peuvent parfois en cacher de moins heureuses. Nous sommes nombreux à nous souvenir de la mise en place du

pacte de Cahors qui frappait de double peine les collectivités qui avaient été les bonnes gestionnaires. Les élections étant l'an prochain, il n'est malheureusement pas impossible qu'un nouveau dispositif destiné à nous corseter soit à nouveau proposé. Sauf à ce que l'Etat fasse confiance aux territoires. C'est un vœu pieux que je formule avec vous.

Dans notre commission permanente, nous aborderons les derniers avenants de la contractualisation à destination des EPCI, des villes et des bourgs-centres. Il n'est pas encore temps de dresser le bilan de ce premier cycle de contrats, mais nous avons d'ores et déjà des premiers éléments pour améliorer la prochaine contractualisation 2022-2024.

C'est à nos partenaires de nous adresser leurs projets, mais ils doivent faire un effort de projection sincère de leurs investissements à venir. Je rappelle que l'objectif de ces contrats, qui sont à leur main, c'est d'avoir un effet levier, de permettre la réalisation d'investissements importants, parfois originaux, en tout cas qui sortent des sentiers battus ; pas d'être une variable d'ajustement parce que les autres partenaires ne sont pas au rendez-vous. Je souhaite conserver cette exigence et je la rappellerai lors de mes déplacements devant les conseils communautaires ou municipaux qui me le demanderont.

L'exigence vis-à-vis de nos partenaires est la suite logique de nos politiques ouvertes et généreuses : cette réciprocité de l'engagement guide nos relations. C'est avec cette idée que je m'étais rendu sur le site des Ateliers de Vallée de la Marne à Saint-Dizier, qui font un travail d'insertion remarquable. Et c'est naturellement, parce que nous avons une relation de confiance, que vous aurez à vous exprimer sur une aide à l'investissement en faveur de cette structure qui nous apporte son expertise dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Plus que jamais en cette période exceptionnelle que nous vivons, l'exigence doit nous guider : nous la devons à nos électeurs, nous la devons aux Haut-Marnais. Je vous remercie.

*Applaudissements.*

Des collègues souhaitent-ils réagir ?

**Mme Laurence ROBERT-DEHAULT** : Je souhaite partager plusieurs réflexions à propos des orientations budgétaires 2022. Je ne reviendrai pas sur les compétences du Département et de l'Etat. J'alerte cependant sur le risque que représente la prise en charge par nos soins des dépenses que l'Etat n'est plus en mesure d'assurer. A quel moment le Conseil départemental a-t-il demandé une aide concrète à l'Etat pour la réfection de l'hôpital de Chaumont ? Le chalet de la Mazerie, bâtiment départemental dont les travaux ne seront livrés qu'en 2022 et non à l'été 2021, a pour vocation d'héberger, dans le cadre de vacances de neige, des enfants de notre

département à moindres frais. Nous nous étions opposés à la réhabilitation de ce bâtiment, jugée trop onéreuse pour un lieu dont l'attractivité a fortement diminué. Le budget initial, voté le 28 juin 2019, se montait à 3 099 120 euros et il s'élève maintenant à 4 500 000 euros. Comment un cabinet d'études, pourtant largement rémunéré, a-t-il pu se tromper à ce point dans l'évaluation du coût de ce projet, si simple comparativement à d'autres ? Nous nous opposons également à la création du parc Animal Explora, malgré la validation du dossier de définition par la commission permanente intervenue au mois de juillet 2019. Ce projet risque en effet de représenter un gouffre financier pendant plusieurs années. La frilosité de ses acteurs, tout comme le résultat des études portant sur sa viabilité financière, auraient dû en freiner la création et provoquer une nouvelle réflexion. Les sommes pharaoniques allouées à ce projet pourraient être investies différemment, toujours au service de l'attractivité du territoire : assistants familiaux, familles d'accueil, collèges, EHPAD, mobilité, tourisme, sécurité, etc. Je souhaite à ce propos connaître le nombre de villages haut-marnais bénéficiaires de l'aide régionale en matière de vidéo-surveillance, ainsi que le montant de ce soutien. Il est à craindre que le projet Animal Explora connaisse une dérive budgétaire semblable à celle du chalet de La Mazerie.

La campagne de notoriété et d'attractivité de la Haute-Marne, qui mobilise un budget de 954 000 euros, se traduit par un affichage sur les bus parisiens et par des publicités radiophoniques promouvant les qualités de notre département. Nous continuons de penser que la meilleure publicité pour la Haute-Marne consiste à pallier les déserts médicaux, à pourvoir en fibre un maximum de territoires et à faire en sorte que les Haut-Marnais eux-mêmes aient l'envie d'y demeurer. Je souhaite ainsi connaître le nombre de familles dont cette campagne de promotion a permis l'installation, sachant que le département perd en moyenne 1 500 habitants par an.

Je désire maintenant aborder le sujet des ressources humaines, en dehors de toute considération politique ou syndicale – je fais ici référence à votre réflexion lors de ma précédente intervention. Je songe en l'espèce au Conseil départemental et plus particulièrement au Pôle santé, déjà mentionné par mes soins lors de la dernière commission permanente. Aujourd'hui, la vitrine d'un département n'est-elle pas cette collectivité, ainsi que le bien-être censé y régner ? Or de multiples sources d'information viennent contredire cette dernière assertion. Le 30 septembre 2021, le Docteur Oudot médecin de prévention du Conseil départemental, annonçait son départ, suivi par celui de l'infirmière de prévention et de santé. Le cadre de santé, qui venait d'être embauché, entrait lui en arrêt maladie. Vous avez défini des axes stratégiques importants pour les ressources humaines au Conseil départemental, tel que l'axe 3, qui entend « valoriser une politique de bien-être au travail, renforcer la prévention dans le cadre du travail du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ». La démission de plusieurs cadres médicaux témoigne toutefois d'un malaise certain. L'attention particulière à la détection et à la résolution des

situations de risques psycho-sociaux ne pourra être assurée, en raison de la carence de cadres médicaux au pôle santé de la collectivité. La nécessité pour certains agents souhaitant s'exprimer de recourir aux médias vient invalider les objectifs affichés par l'axe 5, qui vise pourtant à « consolider et à renforcer le dialogue social ». *Quid* de l'écoute et du recrutement au sein du Pôle santé du Conseil départemental ?

Nous exprimons notre satisfaction quant au pacte signé aujourd'hui-même avec la Région. Il sera de nature à soulager notre département dans certains domaines, tels que le financement de l'abattoir ou du futur hôpital de Chaumont, du moins si sa réfection intervient effectivement. Nous souhaitons que ce partenariat permette à la Haute-Marne de « frapper plus fort » en matière d'attractivité. Le principe-même du Pacte reconnaît que le département est l'échelon de proximité par excellence, plus pertinent que celui des intercommunalités. Nous souhaitons à ce propos connaître la composition de la gouvernance de ce pacte. Je vous remercie de votre attention.

**M. le PRÉSIDENT** : En préambule, je souhaite, en présence des élus du canton d'Eurville-Bienville, remercier madame Laurence ROBERT-DEHAULT. Cette nouvelle mandature laisse en effet augurer une expression bien plus présente que lors de la précédente, signe d'une dynamique dont je me déclare satisfait et qui me permettra de rebondir sur nombre de sujets. Je répondrai ultérieurement aux remarques portant sur les orientations budgétaires.

L'accompagnement de l'Etat sur divers projets se traduira par la signature prochaine avec le Premier ministre d'un accord départemental de relance. Je souhaite en effet que notre département bénéficie d'un maximum de soutien de la part de l'Etat, de la Région, de notre partenaire le GIP et des fonds européens, lorsque ceux-ci peuvent être mobilisés. Comme toute collectivité, nous veillons à minimiser notre participation dans le plan de financement de tout projet.

Nous nous inscrivons dans la dynamique qui sera impulsée par la loi 3DS. Cette loi, qui devrait être votée dans les semaines à venir, permettra aux collectivités d'accompagner les projets hospitaliers structurants. Je réitère que l'hôpital est placé en haut de la pyramide d'un territoire de santé.

Le centre et le sud de la Haute-Marne, tout comme le nord, éprouvent de réelles difficultés et peuvent bénéficier du soutien et de l'accompagnement du Département. Nous souhaitons nous impliquer et non faire porter à l'ARS seule cette responsabilité. En effet, pour ce sujet comme pour de nombreux autres – tels que l'agriculture ou la formation –, nous voulons prendre notre part. La signature du Pacte régional vient illustrer cette dynamique : nos politiques peuvent converger ; nos compétences, nos financements et nos énergies peuvent s'additionner.

Le débat relatif à la rénovation du chalet de la Mazerie a déjà été tranché. Notre objectif reste d'accueillir un maximum d'enfants haut-marnais, ce que l'obsolescence du bâtiment avait rendu impossible. Quant à la prétendue simplicité du chantier, je souligne que la situation du chalet, qui est situé entre un couloir d'avalanche et une zone inconstructible, constitue une réelle difficulté technique. J'entends par ailleurs des échos favorables à ce lieu, puisque des enseignants ont émis le souhait d'y séjourner dès l'hiver 2022. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il s'agit d'un projet complexe, que les techniciens du Département comme moi-même suivons attentivement et dont nous sommes fiers. Ce lieu sera par ailleurs ouvert à tout le public haut-marnais, aux enfants comme aux personnes en situation de handicap – puisque le chalet sera maintenant accessible – ou aux personnes âgées, par exemple hors-saison. Ce bâtiment a vocation à être utilisé de façon permanente. Nous prévoyons donc une activité conséquente et vous communiquerons les chiffres afférents dès que ce lieu sera remis en service.

Le projet Animal Explora sera abordé ultérieurement, dans le cadre du budget. La concrétisation des démarches initiées nous amènera à nous positionner. Je prendrai mes responsabilités, bien que n'étant pas à l'origine du projet mais souhaitant lui donner une chance. Si ce projet est viable et qu'il constitue un bénéfice pour le département, nous le ferons aboutir. Dans le cas contraire, il sera interrompu. Cette décision, que nous assumerons, interviendra avant la fin de l'année 2021. J'ajoute que le territoire a besoin de projets ambitieux. Je constate à ce propos que vous manquez d'ambition, puisque tout projet ambitieux génère chez vous soit une opposition, soit des interrogations. J'aimerais à ce propos connaître la teneur de votre ambition. Vous avez par exemple évoqué le sujet des collèges : en la matière, nous exerçons pourtant pleinement nos compétences pour les améliorer en permanence.

Concernant la campagne d'attractivité du territoire, le budget n'est pas de l'ordre de 900 000 euros, mais de 400 000 euros, ce que pourra détailler Mme Anne-Marie NEDELEC. Vous vous opposez à tout projet de promotion du territoire. Je souligne que notre département a gagné en visibilité, et ce depuis toute la France. Par ailleurs, plusieurs années sont nécessaires pour modifier l'image et la courbe démographique d'un département. Notre territoire perd des habitants depuis l'année 1969 : l'inversion de cette tendance et l'enrayement de la déprise démographique ne pourront raisonnablement intervenir qu'aux alentours de l'année 2030.

La vidéo protection, et non la vidéo surveillance, est effectivement un choix du Département de la Haute-Marne. Les communes pour le moment peu nombreuses qui portent un tel projet sont ainsi accompagnées.

Je précise que l'abattoir fait l'objet d'une reconstruction, et non d'une réfection.



Je souligne enfin que la signature du Pacte régional illustre l'intelligence du travail collectif et traduit notre volonté d'avancer ensemble sur un projet de territoire, qui certes nous paraît très éloigné de Strasbourg mais dont les relations avec la Région sont excellentes.

Concernant les ressources humaines, j'avais effectivement pu déclarer précédemment que vous, RN, étiez très proche de la CGT. Je ne souhaite pas alimenter cette polémique. J'éprouve une proximité réelle, sincère et j'espère de confiance avec les agents du Département. Je rappelle cependant qu'à mon arrivée, des bureaux étaient vides, alors que nous avons une ambition en matière d'audit et d'accompagnement des communes. Tous les postes ouverts sont aujourd'hui pourvus. En outre, tout lancement de politique, par exemple dans le domaine de la santé, de l'eau ou de l'environnement, s'accompagne du recrutement adapté. Une opération nouvelle nécessite en effet un personnel dédié. Des recrutements sont donc en cours de finalisation, pour soulager les équipes. Ces dernières ont d'ailleurs été remerciées à maintes reprises pour l'attitude dont elles ont fait montre pendant la crise sanitaire, alors qu'elles étaient fortement sollicitées et que la situation sociale, dégradée, a nécessité davantage d'accompagnement. Des démarches ont donc été initiées. Les syndicats sont cependant dans leur rôle lorsqu'ils dénoncent des dysfonctionnements. Le pôle santé est effectivement fragilisé et mérite d'être remis sur pied, car il veille à la santé du personnel. Je propose cependant que vous demandiez aux agents ce qu'ils pensent du Président Lacroix. J'estime que la confiance accordée au personnel permet de mettre en œuvre une politique. Je souhaite que la situation évolue rapidement, ce qui peut être stimulant pour les agents.

**Mme Anne-Marie NÉDÉLEC** : Je salue mes collègues du canton d'Eurville-Bienville. Je souhaite revenir sur divers éléments de votre intervention. Le premier est la confiance accordée aux territoires et à l'échelon local, qui par ailleurs a été le thème majeur développé lors du Congrès des maires. Si nous n'avons jamais nié le rôle de l'Etat dans la définition des grands objectifs, nous réclamons de pouvoir décider des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Je vous approuve lorsque vous rappelez que l'aide aux communes n'est pas une obligation pour le Conseil départemental mais bien un choix, et je souligne que le Département est le premier partenaire financier en de nombreux domaines.

Je m'inscris en faux contre le montant du budget de la campagne de promotion de 900 000 euros évoqué ci-avant. 220 000 euros sont traditionnellement alloués au CVB 52. La campagne d'affichage qui se déroule en ce moment-même et qui met la Gare de l'Est, quelques stations et sorties de métro aux couleurs de la Haute-Marne représente un montant inférieur à 200 000 euros. Ces chiffres peuvent être vérifiés. Les représentants de votre parti se sont toujours opposés à toute campagne de promotion de notre territoire. Il est certain que si aucune action n'est

entreprise, aucun effet ne peut être escompté. Des collègues des communes de Châteauvillain, de Joinville et d'autres communes nous ont fait état de cas d'installation de personnes. En outre, un week-end d'accueil de franciliens désireux de quitter la région parisienne a été organisé. Plus de 500 personnes ont manifesté leur souhait de s'installer dans le département de la Haute-Marne. Une centaine d'entre eux, attirée uniquement par la perspective d'un séjour gratuit, a été écartée. Environ 350 personnes restaient donc fortement enclines à s'installer dans notre département. 14 familles ont finalement été reçues du 15 au 17 octobre dernier et sont actuellement accompagnées dans la concrétisation de leur projet. Ces campagnes de promotion, conjointement à l'impulsion de projets et au maintien d'un haut niveau de service de nature à rassurer les nouveaux arrivants, contribuent à l'attractivité de notre département. Nous pouvons néanmoins regretter qu'il faille parfois se substituer à la Région et à l'Etat dans la réalisation d'équipements indispensables à notre territoire. Je vous remercie.

**Mme Fabienne SCHOLLHAMMER** : Je m'insurge contre le terme employé par Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, lorsqu'elle qualifie le type de séjours offerts par le chalet de la Mazerie de « vacances à moindres frais ». Je rappelle que le but premier de cet établissement est de proposer des classes de découverte aux enfants haut-marnais et à leurs enseignants. Ils peuvent ainsi acquérir des connaissances et développer des savoir-faire et des savoir-être. Je me permettrai de vous présenter le projet pédagogique élaboré par mes soins à l'occasion d'un séjour au chalet de la Mazerie pour que vous compreniez l'utilité d'un tel lieu.

**Mme Laurence ROBERT-DEHAULT** : Mon intervention au sujet du chalet de la Mazerie portait essentiellement sur l'explosion du budget.

**M. le PRÉSIDENT** : Je vous rappelle que le projet a dû être adapté en raison de l'opposition des voisins au plan initial. Il n'y a donc pas eu de dérapage du projet définitif. Avez-vous d'autres demandes d'intervention ? Je vous propose de prendre l'ordre du jour de notre séance plénière.

## **Approbation du procès-verbal de l'assemblée plénière du 17 septembre 2021**

### **Rapport n°1-1**

**M. le PRÉSIDENT** : Le premier rapport est l'adoption du procès-verbal de la séance plénière du 17 septembre 2021.

Avez-vous des remarques sur ce compte rendu ?

*Le procès-verbal de l'assemblée plénière du 17 septembre 2021 est approuvé.*

## Information sur les dossiers contentieux en cours

### Rapport n°1 – 2

**M. le PRÉSIDENT** : Je donne la parole à M. Bernard GENDROT, Premier Vice-Président.

**M. Bernard GENDROT** : Nous avons délégué au Président pouvoir pour tous les contentieux relevant des ordres administratifs et judiciaires, quel que soit le niveau d'instance (première instance, appel et cassation).

A ce titre, le Président peut intenter, au nom du Département, les actions en justice et défendre le Département dans les actions intentées contre lui.

L'exercice de cette compétence doit faire l'objet d'une information de l'assemblée départementale. Aussi, vous sont présentées dans ce rapport les listes des dossiers en cours ou ayant fait l'objet d'une décision de justice.

Ce rapport d'information ne donna pas lieu à vote.

**M. le PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Avez-vous des questions sur ce rapport d'information ?

## **Information sur les décisions prises par le Président du Conseil départemental au titre de la délégation de pouvoirs accordée par l'assemblée départementale**

### **Rapport n°1 – 3**

**M. le PRÉSIDENT** : Je donne la parole à M. Bernard GENDROT, rapporteur.

**M. Bernard GENDROT** : Le Code général des collectivités territoriales permet à l'Assemblée départementale de déléguer une partie de ses attributions au Président. La délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2021 confie ainsi au Président délégation sur des thèmes précisément listés : marchés, contentieux, fixation de tarifs, droit de préemption, etc.

Dans la continuité de l'information qui vous est donnée régulièrement sur la passation des marchés publics ou des dossiers contentieux, le rapport du Président vous présente les décisions prises s'agissant des emprunts, de la réalisation de la ligne de trésorerie et du fonds de solidarité pour le logement.

Ce rapport d'information ne donne pas lieu à vote.

**M. le PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Avez-vous des questions sur ce rapport d'information ?

## Etat des indemnités dont bénéficient les conseillers départementaux

### Rapport n°I-4

**M. le PRÉSIDENT** : La présentation annuelle de ce rapport découle d'une obligation. Je vous rappelle qu'il s'agit de chiffres bruts, et non nets, ce qui accrédié la croyance selon laquelle les élus s'enrichissent en s'engageant en politique. Les montants divergent selon que les conseillers ont effectué une année complète ou partielle. Il serait pertinent de mentionner les salaires des agents du Conseil départemental : l'on pourrait alors constater que ceux-ci sont supérieurs aux indemnités perçues par les élus. Ces données sont accessibles également par Internet.

**M. Bernard GENDROT** : La loi Engagement et Proximité a introduit l'obligation d'établir un état annuel faisant mention, de manière nominative, de l'ensemble des indemnités de toute nature, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil départemental, au titre de tout mandat ou de toute fonction au sein du Département, et également au titre des fonctions exercées au sein de tout syndicat ou de toute société publique locale, société économie mixte locale ou société d'économie mixte à opération unique dans le cadre du mandat départemental.

Cet état doit être présenté chaque année aux conseillers départementaux avant l'examen du budget. Le rapport vous présente un tableau retraçant ces éléments pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 30 octobre 2021, étant précisé que pour les structures autres que le Conseil départemental prises en compte et listées dans le rapport, il n'est pas versé d'indemnité de fonction ni de jetons de présence.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir prendre acte de cette présentation.

**M. le PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Avez-vous des questions sur ce rapport d'information ?

## **Fonds de Solidarité Logement**

### **Fiabilisation des éléments d'actifs immobilisés**

#### **Rapport n°I-5**

**M. Paul FOURNIÉ** : Ce rapport est susceptible de vous rappeler les délibérations relatives aux admissions en non-valeur. Il s'agit ici de la régularisation de cautions non remboursées, versées au titre du fonds de solidarité logement. Ce fonds, dont la gestion était assurée par la CAF, est géré depuis 2016 par le Conseil départemental. Le Département verse donc des cautions à des bailleurs publics ou privés afin de faciliter l'accès au logement à des personnes disposant de faibles revenus. Ces cautions, qui ne sont pas systématiquement récupérées, notamment lorsque les locataires ont dégradé le logement, correspondent à un montant de 95 789 euros, pour un total de 322 cautions, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 30 avril 2021. Vous êtes invités à acter cette régularisation et à vous prononcer sur cette proposition. J'ajoute que nous n'avons pas le choix.

**M. le PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Avez-vous des questions sur ce rapport d'information ?

**Mme Laurence ROBERT-DEHAULT** : Pour quelle raison les 95 789 euros qui viennent d'être mentionnés figurent-ils dans la section « Investissement » et non dans la section « Fonctionnement » ?

**M. Paul FOURNIÉ** : Je pense que la loi nous impose cette catégorisation.

**M. Damien THIEROT** : Les cautions sont effectivement toujours catégorisées de la sorte.

**M. le PRÉSIDENT** : Je vous demande à présent de vous prononcer sur ce rapport. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

#### **VOTE**

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

## **Politique générale de provisionnement des créances et constitution de provisions au titre de l'année 2021**

### **Rapport n°I-6**

**M. Bernard GENDROT** : Il s'agit ici d'un sujet particulier en matière de comptabilité publique.

Le Code général des collectivités territoriales précise que la constitution de provisions est obligatoire pour risques et charges et pour dépréciation d'éléments d'actifs dès lors qu'il y a apparition d'un risque et à la hauteur du risque constaté ou encouru. La Chambre régionale des comptes a rappelé cette obligation lors de son dernier contrôle de la gestion budgétaire du Département et la mise en œuvre de la future nomenclature comptable M57, au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette nomenclature renforcera davantage cette obligation comptable.

Jusqu'alors, le Département provisionnait au cas par cas certains risques (juridiques ou financiers) à forts enjeux, mais sans avoir mis en place une politique générale de constitution de provisions. La charge financière initiale induite par ce principe de prudence rendait impossible sa mise en œuvre au moment où l'Etat encadrait strictement l'évolution haussière autorisée des dépenses de fonctionnement, par l'intermédiaire du pacte de Cahors, de la collectivité.

Afin de se placer en parfaite conformité avec les textes réglementaires et de se conformer aussi aux recommandations de la juridiction financière, il est proposé de systématiser et d'étendre le périmètre des provisions pour risque à constituer en définissant une politique générale et constante dans ses modalités d'application.

Le rapport qui vous a été transmis s'attache ainsi à définir des règles de constitution de provisions adaptées à la situation du Département et de les appliquer dès l'exercice 2021.

Ainsi, il vous est proposé de provisionner, si nécessaire, les risques suivants :

- provisions individualisées pour garanties d'emprunts ;
- provisions individualisées pour litiges et contentieux ;
- provisions individualisées pour dépréciation d'actif ;
- provisions globalisées pour dépréciation des créances sur des tiers.

Pour cette dernière catégorie de provision, il est proposé, sauf exception, un traitement globalisé retenant la méthode basée sur l'ancienneté de la créance comme premier indicateur



révélateur d'un risque affectant le recouvrement d'une créance. Plus la créance est ancienne et plus le risque d'un non recouvrement est important.

Appliquée à l'exercice 2021, cette politique générale de provisionnement se traduit par une dotation aux provisions à constituer de 659 837,43 euros dont 30 519,36 euros au titre des litiges et contentieux et 629 318,07 euros pour les créances « douteuses », dont notamment une proportion importante de créances liées aux indus du RSA.

Aucun risque contentieux n'a été identifié sur les garanties d'emprunts accordées, ni sur des dépréciations d'éléments d'actif comme par exemple la détention de parts sociales dans les SEM.

A partir de l'année 2022, seule la variation (haussière ou baissière) de la provision sera à constater pour des montants qui devraient rester limités sauf nouveaux contentieux spécifiques.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur la définition générale d'une politique de provisionnement et son application à l'exercice 2021, se traduisant par une dotation au provisionnement à constituer de 659 837,43 euros, propositions qui ont recueilli un avis favorable de la 1<sup>re</sup> commission réunie le 25 octobre 2021.

**M. le PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Avez-vous des questions sur ce rapport ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

**VOTE**

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

## **Création et modification des autorisations de programme et autorisations d'engagement**

### **Rapport n°I-7**

**M. Bernard GENDROT** : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport récapitulatif des autorisations de programme et des autorisations d'engagement créées, modifiées ou clôturées lors de la décision budgétaire modificative n°3 de l'exercice 2021.

Le principe d'annualité budgétaire consiste à fixer pour une année la durée de l'exercice budgétaire. Il est toutefois possible de déroger à ce principe, notamment par le biais des autorisations de programme et des autorisations d'engagement.

Cette procédure permet au Département de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice concerné.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et améliore la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

En application de l'article R3312-3 du code général des collectivités territoriales, les créations d'autorisations de programme et d'engagement et leurs modifications éventuelles sont présentées au vote de l'assemblée délibérante, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget primitif ou d'une décision modificative.

Aussi, dans le tableau des nouvelles autorisations de programme et d'engagement créées à l'occasion de cette troisième décision modificative, Il vous est proposé la création d'une autorisation de programme « meublés labellisés 2021 » pour un montant de 14 000 euros sans inscription de crédit de paiement au titre de l'exercice 2021 pour apporter notre soutien à la Commune de Cirfontaines en Ornois dans le cadre de la réhabilitation du gîte « Le relais Jeanne d'Arc » aux fins de conserver son label 4 étoiles.

Egalement, la création d'une autorisation d'engagement « Accompagnement au projet de direction de la DEIAS du pôle des Solidarités » de 28 380 euros avec inscription d'un crédit de paiement d'un montant de 7 750 euros au titre de l'année 2021, pour un accompagnement collectif des cadres de la DEIAS pour le déploiement d'un projet de direction.

Il vous est aussi proposé la modification à la hausse de deux autorisations de programme :

- + 400 000 euros pour le versement de subventions d'équipement pour l'acquisition de mobilier dans les EHPAD (l'autorisation de programme est portée à 1,4 million d'euros) ;
- + 840 000 euros pour la construction du nouvel abattoir départemental (l'autorisation de programme est portée à 5,340 millions d'euros), afin de tenir compte du montant du marché réactualisé. Cette autorisation de programme est rattachée au nouveau budget annexe de l'abattoir départemental

Enfin, il vous est proposé la modification de l'autorisation d'engagement « Accompagnement dans le télétravail » en l'augmentant de 35 000 euros, passant ainsi de 40 000 à 75 000 euros pour assurer le paiement de l'intégralité des prestations facturées.

Enfin, une annexe au rapport vous présente l'ensemble des autorisations de programme et d'engagement précédemment votées et ventilées par année qui permet une vision pluriannuelle des engagements financiers pris par le Département.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la 1<sup>re</sup> commission réunie le 25 octobre 2021.

**M. le PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

#### **VOTE**

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

## Décision budgétaire modificative n°3 de l'exercice 2021 du budget principal et du budget annexe du laboratoire départemental d'analyse

### Rapport n°I-8

**M. Paul FOURNIÉ** : Le contenu de ma présentation peut se résumer en une très forte augmentation des recettes, comparativement à ce qui était prévu. Le montant de l'emprunt prévisionnel peut donc être diminué. Je n'aborderai ici que les sommes notables.

#### Fonctionnement

- Recettes : les recettes des dotations et des mutations à titre onéreux (DMTO) avaient été sous-évaluées de 4 millions d'euros, ce qui prouve le dynamisme immobilier en Haute-Marne. Les taxes spéciales sur les conventions d'assurance (TSCA) ont, de façon corrélée, généré 1,3 million d'euros de recettes supplémentaires. Le total de recettes sous-évaluées s'élève ainsi à 5,3 millions d'euros. Le fonds national de péréquation a procédé à un ajustement des DMTO, pour un montant de 217 000 euros supplémentaires, auxquels s'ajoutent 100 000 euros d'allocations compensatrices et 41 000 euros pour la contribution sur la valeur ajoutée. La part de l'Etat dans les services d'aide à domicile a augmenté de 176 000 euros, passant de 70 à 80 % d'aide. Un ajustement de compensation de la prestation à l'APA a été versé par le CNSA pour 800 000 euros, correspondant à des rappels de l'année 2020.
- Dépenses : nous constatons des dépenses supplémentaires, notamment dans le domaine social, reflet du cœur de notre mission. 250 000 euros ont été alloués au plan pauvreté, afin d'accompagner les bénéficiaires du RSA, somme qui sera compensée en partie par une aide de l'Etat. 150 000 euros ont permis de régler des factures provenant d'EHPAD. 400 000 euros ont été alloués au profit des personnes souffrant de handicap, pour des placements en foyer de vie. 917 000 euros supplémentaires ont été investis au profit de l'enfance, notamment pour les frais d'hébergement des maisons d'enfants à caractère social (MECS). La baisse du nombre d'assistants familiaux nous oblige à augmenter la proportion d'enfants placés en MECS, ce qui représente un coût supérieur à l'accueil intrafamilial que nous souhaitons privilégier. Le Conseil départemental de la Haute-Marne présente traditionnellement un taux d'enfants placés dans des familles d'accueil inverse à la moyenne nationale (80 % d'accueil intrafamilial pour 20 % d'accueil en MECS), ce qui va diminuer au vu des difficultés de recrutement d'assistants familiaux. 175 000 euros ont ainsi été alloués à la création de douze places supplémentaires,

notamment à Langres et à Wassy, générant la dépense de 137 000 euros supplémentaires au profit des techniciennes d'intervention sociale et familiale. Les dépenses liées aux allocataires du RSA ont elles diminuées, puisque le nombre de foyers bénéficiaires est passé à 4 160. Les dépenses liées aux assistants familiaux ont également baissé, puisque sur les 200 postes prévus au budget, seuls 160 sont pourvus. Un crédit de 830 000 euros est ainsi dégagé. La constitution des provisions pour risques et charges représente 660 000 euros. Quelques intérêts d'emprunts supplémentaires, contractés auprès de la Banque Postale et du Crédit Agricole, viennent s'ajouter pour un montant de 30 000 euros.

- Au total, le fonctionnement affiche une épargne brute de 5 650 000 euros, qui vont être affectés à l'investissement. Le solde restant sera alloué à la réduction de l'emprunt prévisionnel d'équilibre.

### **Investissements**

- Recettes : 370 000 euros supplémentaires du fonds de compensation de la TVA, pour, un total de 4 870 000 euros ; 1,6 million d'euros de report concernant la voirie (dont le report de 520 000 euros de subventions du GIP pour le rond-point de Semoutiers). En matière de bâtiments, l'on constate 1,6 million d'euros de recettes en moins, consistant pour la majeure partie en des reports de travaux et donc des subventions afférentes. 1,9 million d'euros est attendu de la part de la Direction générale de la Gendarmerie nationale : lorsque le bâtiment sera hors d'eau, en 2022. Une recette supplémentaire de 330 000 euros est également prévue pour Haute-Marne Numérique, suite à la cession par le Département d'un stock de fibres optiques à HMN, à prix coûtant.
- Dépenses : Les deux emprunts évoqués précédemment génèrent un remboursement de capital de dette d'un montant de 420 000 euros. Une baisse des dépenses d'1 million d'euros en raison de reports, dont 250 000 euros pour la traverse de Thonnance-lès-Joinville, dont les travaux devraient avoir lieu prochainement, et 100 000 euros pour la déviation de la RD 60 et de la RD 960. Nos services ont réalisé une économie de 100 000 euros sur les accotements, 130 000 euros sur la RD 67 et 265 000 euros de véhicules, qui ne seront livrés que l'année prochaine. 150 000 euros vont être investis dans du mobilier pour les EHPAD.
- Au total, le besoin supplémentaire de financement est de 1,782 million d'euros, totalement ponctionné dans l'autofinancement. Le solde de ce dernier permettra de réduire l'emprunt prévisionnel d'équilibre, qui passe donc de 39,2 millions d'euros à

35,342 millions d'euros.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur les termes de cette délibération modificative.

**M. le PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Avez-vous des questions sur ce rapport ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

**VOTE**

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 2 (M. Michel KARAKULA, Mme

Laurence ROBERT-DEHAULT)

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

**M. le PRÉSIDENT** : Je vous propose de suspendre notre séance dès maintenant, afin de recevoir nos invités avec ponctualité.

*La séance est suspendue à 11h (présentation du projet de rapprochement entre le Centre hospitalier de Saint-Dizier et le Centre Hospitalier de la Haute-Marne, puis présentation de la création d'une opération d'intérêt national sur les territoires de Meuse et de Haute-Marne en lien avec CIGEO).*

*Reprise de la séance à 14h.*

## **Débat d'orientation budgétaire 2022**

### **Rapport n°1-9**

**M. le PRÉSIDENT** : Avant de laisser la parole à M. Bernard GENDROT, je souhaite, par un propos liminaire, vous faire part de l'état d'esprit que je voudrais insuffler au premier budget de ce nouveau mandat.

Le Département est au cœur des solidarités humaines et territoriales. A ce titre, il doit assumer la totalité des missions confiées dans le cadre des lois de décentralisation, souvent au-delà des moyens qui lui sont conférés. Le Département subit d'ailleurs régulièrement les décisions étatiques et gouvernementales, comme par exemple les augmentations du RSA et des allocations individuelles de solidarité (AIS), imposées sans aucune concertation. A titre d'illustration, la CAF ouvre actuellement des dossiers RSA pour les personnes dites « antivax », des personnels soignants qui ont refusé de se faire vacciner, sans nous en avoir informés préalablement. L'Association des départements de France avait pourtant saisi le gouvernement et le premier ministre à ce sujet, sans obtenir de réponse. J'ai également pu interroger Brigitte KLINKERT, sans succès également. Malgré ces absences de réponse, des instructions avaient bien été données pour ouvrir les dossiers RSA mentionnés ci-avant. J'estime que ces actes sont insupportables et je déclare refuser de les payer. Le RSA a pour vocation d'accompagner les personnes en difficulté, et non les personnels soignants qui ont choisi de ne pas se faire vacciner. Les haut-marnais doivent être informés de cette situation.

Nous souhaitons que notre collectivité prenne son avenir en main. C'est le sens de Cap'2030, présenté l'année dernière et conforté par les haut-marnais, qui ont élu la nouvelle majorité sur cet engagement. Ce projet porte sur plus de 500 millions d'euros d'investissements et a pour objectif d'enrayer la déprise démographique à l'œuvre depuis l'année 1969. La stratégie ayant été validée, les conditions de mise en œuvre doivent être réunies, d'une part en assurant le financement des projets par notre capacité d'emprunt et, d'autre part, en liant des partenariats avec d'autres entités, tels que le pacte régional et l'accord départemental de relance avec l'Etat. Nous aurons également besoin d'hommes et de femmes pour nous aider à déployer cette stratégie.

Longtemps, notre collectivité a vécu avec la certitude qu'orthodoxie budgétaire rimait avec

rationalité du personnel, au point que nous n'étions parfois pas capables de répondre aux attentes que nous avons nous-mêmes suscitées. Je songe ici à l'audit. En nous emparant de sujets sur lesquels nous ne sommes pas attendus – comme l'eau ou la santé – ou en voulant aller au-delà de ce qui nous est imposé en matière d'accompagnement des publics les plus fragiles, nous nous devons de mobiliser les moyens humains correspondants. Nous nous apprêtons ainsi à accueillir une chargée de projet santé ainsi qu'à recruter un directeur pour le projet Cap'2030 et un directeur chargé de la politique de l'eau. Ces embauches permettront de répondre aux besoins exprimés par notre personnel, particulièrement sollicité ces deux dernières années. Des recrutements sont à ce propos en cours dans le domaine social. Le poste de DGA ressources, jusqu'ici vacant, sera prochainement pourvu.

L'année 2022 devrait nous permettre un changement de dimension en matière d'attractivité et de tourisme, avec la création d'une agence autour de notre marque de territoire « La Haute-Marne, respire et inspire ». 2022 sera ainsi une année de préfiguration associative et au 1<sup>er</sup> janvier 2023 nous passerons en société publique locale. Je rencontrerai en outre les intercommunalités et l'ensemble des acteurs du tourisme et de l'attractivité pour présenter l'objectif de notre agence.

Le Département est une ressource majeure en termes d'ingénierie pour les communes et les intercommunalités. Nous devons poursuivre le travail pour que chacun puisse affirmer le périmètre de son engagement.

Cette communion est une force. La recherche de ce qui nous unit doit nous motiver. Je ne comprends pas qu'en Haute-Marne, certains proposent de fermer des établissements hospitaliers au profit d'un seul et unique hôpital. Nous ne pourrions nous prononcer sur la fusion et la localisation que lorsque nous disposerons du projet médical de santé. C'est alors seulement que nous serons à même de prendre une décision éclairée. Lors de la crise sanitaire, de nombreuses personnes politiques se sont considérées comme des spécialistes de la médecine. Ce n'est pas mon cas. J'ai déclaré que le Département serait acteur de l'investissement en matière de bâtiment, à Chaumont, à Langres et à Bourbonne-les-Bains. Je précise que j'ai de nouveau écrit à la Directrice de l'ARS pour que nous soit transmis le projet médical, puisqu'il est de son ressort de définir les services à maintenir sur le territoire. Le temps des collectivités vient ensuite, avec la question du financement. Les acteurs qui contribuent au projet doivent pouvoir prendre la parole. Je refuse de saborder l'équilibre territorial et m'oppose à la fermeture des hôpitaux de Chaumont, de Langres et de Bourbonne-les-Bains au profit d'un établissement unique à Rolampont.

Outre la santé, le Département assumera ses engagements en faveur de la solidarité et du handicap. Faire société, c'est assumer son caractère inclusif, au sein duquel chacun trouve sa



place, sans avoir à s'expatrier. C'est d'ailleurs le sens du projet de plate-forme multimodale d'accueil à Bologne. Nous assumons notre mission d'insertion, avec le suivi du RSA. Au sein des EHPAD, l'observatoire départemental du bien-être et du bien vieillir se concrétise, pour une fin de vie dans la dignité. En la matière, nous pouvons nous enrichir des expériences de nos voisins, ce que me permet ma position au sein de l'ADF, en tant que président du groupe de la droite, du centre et des indépendants. Certains ont pu s'interroger sur les conséquences de mes nouvelles fonctions politiques. Faire de la politique ne m'a jamais fait peur. Il s'agit ici de défendre les politiques menées par les départements, quelle que soit l'orientation de leur gouvernance. Cette nouvelle fonction me permet de relayer nos interrogations, nos difficultés mais aussi nos solutions. Lorsque je rencontre Brigitte KLINKERT au sujet des travaux des territoires « zéro chômeur de longue durée », j'évoque Joinville et l'association Nouvelle équation. Lorsque je rencontre le Premier ministre, je lui parle du projet 3DS et de nos routes nationales, du Ségur et des hôpitaux de la Haute-Marne. C'est ma conception de l'action politique. Je défends notre département et les départements, qui sont une chance pour la France.

L'année 2022 sera donc une année offensive pour les départements.

**M. Bernard GENDROT** : La philosophie de ce budget 2022 venant d'être détaillée par M. le Président, nous en aborderons ici les caractéristiques principales. 2022 est une année moins riche en travaux, mais comporte le lancement de nombreuses études de programmation, préfigurant des investissements d'avenir massifs. 60 millions d'euros ont été investis en 2020, 74 en 2021 (sur les 84 prévus) et 62 en 2022. Cette baisse pour l'année à venir s'explique notamment par le retard de deux projets, le collège et la caserne de Langres.

43 millions d'euros de dépenses d'équipement brutes sont prévus, dont des opérations bâtimentaires en cours d'achèvement pour 9 millions d'euros (casernes de gendarmerie de Chaumont, collège de Joinville et chalet du Grand-Bornand). 9,5 millions d'euros sont alloués au lancement d'opérations de bâtiment, au profit de collèges, de l'école de voile de la Liez, de la construction de l'abattoir, etc. 1 million d'euros est affecté à des études de programmation, pour le gymnase, l'INCPE, la rénovation de la salle Jean Schwab, l'agence d'attractivité, la réhabilitation thermique de l'hôtel de Département, la poursuite de la rénovation des centres d'exploitation et le plan collège. 18 millions d'euros seront investis dans la voirie. Les aides représentent un montant total de 19 millions d'euros, dont 12,5 versés aux communes et aux EPCI.

Le budget 2022 présente une contraction de l'autofinancement par un effet de ciseaux, dû à des dépenses de fonctionnement en hausse de près de 7 millions d'euros, dont 4 650 000 euros

d'action sociale supplémentaires se décomposant comme suit : 2,5 millions d'euros investis pour l'accueil des enfants en MECS plutôt qu'en famille, plus de 500 000 euros pour l'augmentation du RSA et 1,1 million d'euros au profit des personnes âgées en situation de handicap. Les dépenses de personnel connaissent également une augmentation, puisque le Département a pour objectif de passer de 884 à 905 salariés en 2022. Une hausse du coût des matières est anticipée, représentant un coût de 320 000 euros. Une marge de 500 000 euros a en outre été prévue. Les ressources atones constituent la deuxième explication de cet effet de ciseaux. 2021 a été une année riche en DMTO, atteignant le record historique de 18 millions d'euros. Une baisse de ces DMTO d'un montant de 1,8 million d'euros est attendue. Une perte de 1,3 million d'euros est aussi programmée ; le passage du taux de pauvreté du département en dessous du seuil de 15 % nous faisant perdre le bénéfice du fonds de péréquation des DMTO. Nous comptabilisons également une perte de 600 000 euros de CVAE, en raison de la moindre activité des entreprises en 2020. Le montant des pertes prévisionnelles s'élève à 3,5 millions d'euros.

Nous prévoyons entre 3 et 3,5 millions d'euros de gains. En lieu et place de la taxe d'habitation que nous ne percevons plus, nous bénéficions d'une part de la TVA, qui elle est liée à la consommation. Cette dernière devrait augmenter de 3,5 à 4,5 %, ce qui a minima représente un supplément de TVA de 1,1 million d'euros. Le FCTVA va nous apporter 500 000 euros. Des recettes sociales vont générer un apport de 1,5 million d'euros. Enfin, et pour la première fois, le Département percevra un demi-loyer de la gendarmerie de Chaumont, soit 500 000 euros.

Une érosion de l'épargne brute, c'est-à-dire ce que nous laisse le budget de fonctionnement, est prévue : de 39 millions d'euros en 2019 à 34 en 2021, et 26 en 2022.

Les axes stratégiques de ce budget primitif de 2022 préparent d'intenses investissements pour l'avenir, notamment une vague de travaux structurants pour le Département, entre les années 2023 et 2025. La finance n'est plus considérée comme une fin, mais comme le moyen d'accélérer notre développement, ce que permettent les taux d'emprunt historiquement bas. Ce budget sera à la fois responsable et innovant. Responsable car assumant pleinement les missions qui incombent au département, notamment en matière d'aide sociale et de recrutement, et innovant car riches d'actions nouvelles et d'expérimentations. Ce budget s'ancre dans la dynamique d'évaluation des politiques, pour une plus grande efficacité et un meilleur service rendu à la population. Il est également un outil d'aide à la maîtrise de notre autofinancement, qui nous permet de vérifier que nous disposons de la capacité financière nécessaire à l'atteinte de notre programme Cap'2030.

Concernant maintenant les perspectives financières 2021/2028, l'investissement est passé de 450 millions d'euros au moment des élections à 740 millions d'euros, en raison de l'actualisation des coûts et de l'ajout de projets accélérant la mise en place du plan de développement. A titre d'exemple, 17 millions d'euros ont été ajoutés au profit du pont de la Bougaille à Saint-Dizier, qui doit absolument être remis en état, 29 millions d'euros pour le CTD à Chaumont, 5 millions d'euros pour des équipements culturels, touristiques et de loisir, 25 millions d'euros pour le plan collèges dont nous souhaitons accélérer la rénovation et 6 millions d'euros pour le soutien aux investissements des collectivités.

Une simulation permet d'identifier les principaux postes d'investissement dans le cadre de Cap'2030. L'investissement simili-moyen hors dettes sera de 66 millions d'euros par an, soit un investissement projeté de 526 millions d'euros sur 8 ans. 41 % seront autofinancés, soit 214 millions d'euros. Le budget du programme Cap'2030 est de 594 millions d'euros, celui du programme pluriannuel de 526 millions d'euros, le remboursement du capital de la dette de 68 millions d'euros. L'épargne brute est de 114 millions d'euros. Les recettes d'investissement s'élèvent à 142 millions d'euros. Le besoin d'emprunt à 238 millions d'euros. L'endettement du Département passera d'une à sept années, ce qui signifie que la dette ne sera plus soldée par une année d'excédent de fonctionnement, mais par sept, ce qui est mieux que la moyenne des autres départements. Nous devons donc être attentifs aux dépenses de fonctionnement, puisque les économies réalisées nous permettront d'investir pour l'avenir des Haut-Marnais. Sur les sept prochaines années, une stagnation des recettes de fonctionnement en 2022 puis une reprise sont attendues. La simulation est très prudente, puisque nous avons envisagé un taux de 1,15 % par an, sauf à ce qu'un aléa économique se produise. Nous n'avons cependant pas une totale maîtrise de ces dépenses : à titre d'exemple, c'est l'Etat qui prend la décision d'augmenter le RSA, pourtant payé par le Département. Ces dépenses subies font mécaniquement baisser notre capacité d'autofinancement. Pour mémoire, le financement de notre programme exige que nous réalisons une marge brute d'au moins 25 millions d'euros.

**M. le Président** : Je vous remercie M. Bernard GENDROT. Je propose d'ouvrir le débat sur les orientations budgétaires. J'aurais dû vous informer du départ de Mme Anne-Marie NEDELEC, qui m'a conféré son pouvoir.

**M. Bertrand OLLIVIER** : Je signale que ma commune, au même titre que le Département, a enregistré une baisse des droits de mutation au motif que moins de 15 % de la population vivait sous le seuil de pauvreté. Selon des critères qui avaient été modifiés, ma ville a ainsi été considérée temporairement comme étant très riche, avant un retour à la situation antérieure. Mes

demandes d'information à ce sujet sont restées sans réponse. Le Département a-t-il connu de semblables péripéties quant aux critères ?

**M. Bernard GENDROT** : C'est le fonds de péréquation qui a connu une baisse ; non les droits de mutation. En effet, une partie des DMTO reçues par le Département est reversée à l'Etat, qui les répartit ensuite entre les départements dont le taux de pauvreté est supérieur à 15 %. Le taux de pauvreté de notre département est passé de 15,1 à 14,9 % : 1,3 million d'euros ne nous seront alors pas attribués par l'Etat. La variation de notre taux de pauvreté n'a donc pas été modifiée de manière radicale, selon des critères qui auraient brusquement changé. Deux départements ont maintenant droit à ce fonds de péréquation.

**M. Bertrand OLLIVIER** : Il serait intéressant de connaître ces critères, aux variations desquels nous sommes assujettis, d'autant qu'aucune justification ne nous est fournie.

**M. Paul FOURNIE** : Il me semble que le seuil est fixé à 15 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté.

**M. Jean-Michel RABIET** : Certaines communautés de communes initient des études dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, puisqu'il s'agit d'une compétence qui leur incombera à partir de l'année 2026. Le Département serait-il en mesure, grâce à ses capacités en ingénierie, d'assister les intercommunalités, techniquement et financièrement, d'autant que les devis peuvent être très élevés ?

**M. le Président** : Ce n'est pas encore possible, puisque nous travaillons justement à l'élaboration de cette agence d'ingénierie. Il est important que les intercommunalités nous fassent part de leurs besoins en la matière, pour que nous évaluions la pertinence de la création de cette agence ainsi que son éventuel dimensionnement. Avez-vous d'autres questions ?

**M. Franck RAIMBAULT** : Je souhaite exprimer ma satisfaction au sujet de la politique de lutte active contre la déprise démographique, qui se traduit par un plan massif d'investissements. Intégrer une assemblée qui se donne les moyens d'atteindre de tels objectifs est très stimulant, je suis fier de faire partie de cette aventure. J'estime également nécessaire de ne pas descendre en deçà des 25 ou 26 millions d'euros d'autofinancement, ce qui représente un réel défi, et partage l'avis que les politiques d'évaluation sont déterminantes dans la réussite des projets initiés. La création d'un observatoire recensant les effets positifs générés par notre capacité d'investissements semble pertinente.

**M. Laurent GOUVERNEUR** : La variation des critères retenus par l'Etat pour définir le taux de pauvreté doit inciter les communes à être vigilantes, d'autant que le projet de loi de finances ne considérera plus leur potentiel fiscal mais leur potentiel financier dans l'attribution de certaines subventions.

**Mme Laurence ROBERT-DEHAULT** : Sommes-nous en mesure de dresser la liste des critères utilisés par l'Etat pour définir le taux de pauvreté ?

**M. le Président** : Ces critères peuvent vous être transmis.

**Mme Laurence ROBERT-DEHAULT** : Je souhaitais simplement m'assurer que nous en avons connaissance.

**M. le Président** : Ces critères sont au nombre de 78 et peuvent vous être communiqués.

**Mme Dominique VIARD** : Je suis attristée de constater que ni le collège de Langres, ni le centre de secours ne figurent dans les orientations budgétaires. Je souhaite réaffirmer que cela n'est pas le fait des élus que nous sommes, mon collègue Dominique THIEBAUD et moi-même. J'émetts le souhait que la situation ne reste pas figée pendant le temps de la mandature. Je vous remercie par ailleurs d'avoir clarifier votre position vis-à-vis des hôpitaux de Langres, Chaumont et Bourbonne-les-Bains, qui diffère de ce que nous avons pu lire à divers endroits. Nous pourrons ainsi plus facilement défendre cette position sur le terrain.

**M. le Président** : Je rappelle que ni le collège, ni la caserne n'ont été retirés de notre programme et restent une priorité pour nous. Je réaffirme notre volonté de porter ces projets, car il y a urgence pour les collèges comme pour les pompiers, auprès desquels nous nous sommes engagés à fournir une véritable caserne. Je souhaite qu'une solution soit trouvée au cours de l'année 2022. Je vous remercie d'avoir souligné que ma position sur les hôpitaux n'avait pas varié depuis le début. Ce débat a besoin de sérénité et j'espère que nous serons en mesure d'annoncer prochainement de bonnes nouvelles. Notre intérêt à tous est de mieux contrôler notre communication sur ce projet : l'enjeu est important, il s'agit de la prise en charge des patients et de l'attractivité du territoire. Avez-vous d'autres question ?

**Mme Rachel BLANC** : Je réaffirme le souhait du Conseil départemental de poursuivre ses politiques publiques en matière d'autonomie, tant des personnes en situation de handicap que des

personnes âgées. J'insiste sur l'importance du travail fourni en partenariat avec les différents acteurs du territoire, Etat comme associations. En matière d'insertion, je souligne notre activisme, qu'il s'agisse des chantiers que nous continuons de soutenir ou des politiques innovantes au profit de l'insertion des bénéficiaires du RSA. Enfin, comme M. le Président l'a souligné dans son propos liminaire, des ponts entre les différentes politiques seront créés au profit de la culture, du sport et de l'insertion dans le logement. Toutes ces actions font du Conseil départemental une collectivité de proximité, au service des habitants de la Haute-Marne.

**M. le Président** : En l'absence de nouvelle question, je considère que nous avons pris acte de ces nouvelles orientations budgétaires.

Je vous propose de lever cette séance plénière.

*La séance est levée à 14h45.*

Le procès-verbal, arrêté le 8 avril 2022

Le Président du Conseil départemental



Nicolas LACROIX

Le Vice-Président - Questeur  
Secrétaire de séances

Bernard GENDROT